

COMPTE RENDU du CTL du 21 novembre 2022

Alors que notre mandat s'achève, un bilan s'impose. Vos élus vous ont systématiquement rendu compte du contenu des CTL, CHS et CDAS afin de ne vous tenir informé de l'évolution de nos services. Par leurs interventions dans les diverses instances paritaires, vos élus ont défendu toutes nos missions et les agents qui les exercent. Nous continuerons à porter nos valeurs afin que la DGFIP ne devienne pas une administration de process mais au contraire demeure un service public de référence s'inscrivant dans le quotidien de nos concitoyens. Pendant ces 4 ans vos élus ont eu de cesse d'intervenir tant sur des questions générales que sur des dossiers personnels.

Certes les CAP n'existent plus mais cela ne nous empêche pas d'intervenir très régulièrement dans le cadre de rencontres informelles avec la Direction pour dénouer des problèmes personnels de certains collègues notamment en termes d'affectation mais aussi pour défendre les demandes de listes d'aptitudes.

Efficacité et discrétion ne sont pas incompatibles !

Le CTL était consacré aux résultats de l'observatoire interne 2022 et à la présentation du document unique 'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention (PAP)

- **Observatoire interne** : Il ressort de l'enquête réalisée entre le 06/01 et le 18/02/2022 que :
 - 60 % des collègues estiment que leur direction n'évolue pas dans le bon sens.
 - 56 % pensent que le rythme de changement de nos services est trop rapide
 - 58 % ne sont pas optimistes sur leur avenir au sein de la Direction
 - 70 % ne se sentent pas acteurs des changements conduits au sein de la Direction
 - si 80 % plébiscitent la pratique du télétravail, 45 % se sentent isolés
 - 63 % ne sont pas satisfaits des possibilités de promotions et 70 % sont mécontents de leur rémunération

Ce résultat constitue une condamnation des réformes brutales menées dans le cadre du NRP . Nos services ont relevé le défi de la crise covid sans pour autant que nous en soyons récompensés tant en termes de rémunérations que d'effectifs.

- **DUERP et PAP** : cette année ont été organisées des réunions de service dans le cadre du DUERP. Les thématiques abordées correspondent essentiellement à l'actualité environnementale et professionnelle des agents (crise covid-19, télétravail, réorganisations de services). Aucun risque n'est coté A c'est-à-dire risque intolérable nécessitant la mise en œuvre d'une mesure de prévention urgente. Par ailleurs, plus de 60 % des risques sont cotés C (modéré). Dès lors on peut estimer que les risques

sont assez bien maîtrisés dans notre département. On note l'importance des risques psychosociaux. Vos élus regrettent que l'administration ne fournisse pas de fauteuils adaptés pour les télétravailleurs.

Alors qu'un avis unique doit être émis sur le PAP par l'ensemble des OS, vos élus regrettent l'attitude du secrétaire du CHS qui a cru pouvoir établir un avis au nom de son seul syndicat. Les autres OS (FO DGFIP, CFDT et CGT) ont donc été amenées à rédiger un second avis.

L'hygiène et la sécurité ne doivent pas donner lieu à polémique !

- **Questions diverses :**

- Chauffage : la Direction nous a assuré que tout le monde bénéficierait d'une température à 19° même dans les locaux les plus mal exposés quitte à ce que certains bureaux dépassent légèrement cette norme ou qu'il y ait recours à titre exceptionnel à des chauffages d'appoint si le standard préconisé n'est pas atteint.
- Il a été demandé à la Direction d'établir un bilan sur le télétravail et notamment sur le nombre de personnes bénéficiant de 3 jours de télétravail.
- La question sur la visite médicale obligatoire tout au long de la carrière a été posée, un certain retard ayant été constaté.

Défendre toutes nos missions, sans exception ni priorité, c'est défendre nos emplois, nos conditions de travail et une certaine conception du service public.

VOTER FO DGFIP c'est voter LA FORCE DU COLLECTIF

Vos élus FO DGFIP 42